

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 28 septembre 2020

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 22/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 11

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 11

Pour: 8

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 3

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Lancement de la procédure administrative de protection des captages. - DE_2020_052

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation réglementaire de mettre en conformité les captages d'eau potable au titre des codes de la santé publique et de l'environnement avec notamment la définition des périmètres de protection. Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'une procédure administrative et concerne les points d'eau suivants :

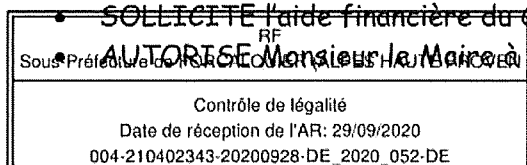
- puits de la Durance,
- source de Font la Rate,
- source des Périers,
- source de Piegugier,
- source de Pied du Bois,
- source de Gravas,
- source des Fontainiers,
- source du Grand Vallon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement de l'eau et l'instauration des périmètres de protection définis par l'article L-1321-2 du code de la santé publique pour ces captages,
- S'ENGAGE à mener à son terme cette procédure,

• SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental,

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2020
004-210402343-20200928-DE_2020_052-DE